



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat de l'académie
de Poitiers
direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
de la Vienne

Cabinet

ML n°2016_513

Téléphone
05-16-52-67-03

Courriel
cabinet.recteur@ac-poitiers.fr

Affaire suivie par

Laurent Marien, IA-IPR
Coordonnateur académique EDD
Pôle civisme et citoyenneté

Courriel
laurent.marien@ac-poitiers.fr

Laurence Cailbault
Référente académique EDD
Pôle civisme et citoyenneté

Téléphone
05-16-52-65-60

Courriel
Laurence.cailbault@ac-poitiers.fr

Adresse postale
22 rue Guillaume VII le
Troubadour
CS 40625
86022 Poitiers cedex

La rectrice de l'académie de Poitiers,
Chancelière des universités

à

Mesdames, Messieurs les directeurs d'école
Mesdames, Messieurs les principaux de collège
Mesdames, Messieurs les proviseurs de lycée
Mesdames, Messieurs les IEN 1^{er} degré

S/c de Messieurs les Inspecteurs d'académie –
Directeurs académiques des services de l'éducation
nationale

Poitiers, le 15 décembre 2016

Objet : Labellisation E3D (Etablissement en Démarche de Développement Durable) des écoles et établissements scolaires.

Mesdames, Messieurs,

L'académie de Poitiers est forte d'une longue tradition et de partenariats riches dans le domaine de l'éducation à l'environnement et de l'éducation au développement durable. Elle fut pilote dès 2003 en matière d'EEDD et l'engagement des établissements est réel et de qualité. La reconnaissance des démarches déjà engagées ainsi qu'une évolution vers une démarche globale d'établissement (E3D), s'inscrivent dans l'esprit de la dernière circulaire de rentrée, parue au BO n°15 du 14 avril 2016.

Conformément à la circulaire n° 2015-018 du 4-2-2015 "**Instruction relative au déploiement de l'éducation au développement durable dans l'ensemble des écoles et établissements scolaires pour la période 2015-2018**" et plus spécifiquement à son annexe 1 « *Démarche globale de développement durable dans les écoles et les établissements scolaires (E3D) - référentiel de mise en œuvre et de labellisation* », l'académie de Poitiers souhaite distinguer par un label, les écoles et les établissements porteurs de projets d'EDD mettant en synergie les contenus d'enseignements, les pratiques éducatives et la gestion de l'établissement. Ces actions doivent conduire l'établissement à s'ouvrir largement sur les territoires proches grâce à des partenariats locaux. Ceux-ci sont facilités par l'accord-cadre signé entre le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et le Ministère de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement, le 21 septembre 2010, renforcé par la **Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020**, Axe 7 "*Eduquer, former et sensibiliser pour la Transition Ecologique et le Développement Durable; Priorité 1 "Généraliser l'éducation à l'environnement et au Développement Durable de la maternelle à l'enseignement supérieur"*.

Ainsi, la politique académique d'EDD, dont la coordination est assurée par le Pôle civisme et citoyenneté, s'appuie sur une collaboration avec les acteurs territoriaux porteurs de politiques de développement durable. Au service de la réussite des élèves, l'objectif est de permettre la formation du futur citoyen en lui proposant des regards croisés sur les problématiques locales, afin de forger son esprit critique au service de la construction des compétences de l'école au lycée.

Les directeurs d'école, sous couvert de leur IEN, et les chefs d'établissement qui souhaitent répondre au cahier des charges pourront déposer un dossier auprès du Pôle civisme et citoyenneté à l'attention du Comité de Pilotage Académique d'Education au Développement Durable, deux fois dans l'année scolaire – une première session est prévue dès février prochain, pour instruire les dossiers de labellisation -. Le Comité Académique d'Education au Développement Durable (CAEDD), commission partenariale réunie à mon initiative se prononcera sur la labellisation des écoles et des établissements.

Les démarches de développement durable seront réexaminées tous les deux ans pour vérifier l'engagement de l'école ou de l'établissement. A cette occasion, le label pourra être maintenu ou retiré. Dans les EPLE, il sera également possible d'obtenir un label d'établissement confirmé E3D ou encore d'établissement expert E3D. Il vous revient de faire parvenir votre demande au Pôle civisme et citoyenneté d'ici à la fin du mois de janvier 2017, pour l'examen des dossiers de la première session. Au cas où une demande aurait déjà été déposée, vous pouvez, si vous le souhaitez, mettre à jour et compléter votre dossier. Vous retrouverez plus d'informations sur le site du [Pôle civisme et citoyenneté](#).

Vous disposez de la charte de labellisation et d'un dossier d'inscription comportant deux parties. La première intitulée « *Accompagnement et valorisation des projets* » permet de faire connaître les actions déjà menées. Le cas échéant, elles seront valorisées sur le site du *Pôle civisme et citoyenneté*. Si vous souhaitez faire acte de candidature à la labellisation E3D, vous devez également compléter la seconde partie intitulée « *Evaluation de la démarche E3D* ». L'inscription à la labellisation ne pourra être considérée qu'à la réception des deux parties du document.

Cette labellisation récompensera les personnels et les élèves engagés dans une démarche collective de développement durable. Elle renforcera le travail collectif au sein de l'école ou de l'établissement. Elle sera aussi une aide précieuse pour l'élaboration des parcours éducatifs, et en premier lieu le parcours citoyen, de même qu'elle favorisera un travail interdisciplinaire.

Persuadée de votre engagement, je sais que vous porterez une attention particulière à ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Anne Bisagni-Faure



Rectrice de l'académie de Poitiers
Chancelière des universités